MO : la pratique de l'expertise construction

L'expertise construction consiste à analyser les désordres affectant un ouvrage. Le but de cette expertise est d'apporter des solutions afin de remédier à ces désordres. Aborder l'expertise judiciaire, comme l'expertise assurance repose sur des règles précises. Méconnaître ces règles en qualité de maître d'ouvrage bailleur social peut entrainer des conséquences graves, notamment pour la préservation de ses droits et de son patrimoine. Ce stage apporte des réponses précises et circonstanciées aux nombreuses questions qui se posent tout au long du processus de l'expertise. Ce stage est destiné à tous ceux qui, à un titre ou un autre, sont confrontés à la gestion d'une expertise.

Programme édité le 09/11/2026

Contact & Inscriptions
Tél. : 01 42 29 57 50
inscription@habitat-social.com

Coordination pédagogique
François Martinelli
fmartinelli@habitat-social.com

Durée	Mode d'organisation :
7 heures	Mixte

SATISFACTION MOYENNE
Données non disponibles
Moyenne des notes attribuées au module par les participants, exprimée sur 100, sur les 12 derniers mois glissants. Source : Dendreo.

PUBLIC
Responsables et collaborateurs d'un service assurance ou contentieux, directions du patrimoine et responsables des travaux.

PRÉREQUIS
aucun

MOYENS PÉDAGOGIQUES
Les participants mettront en œuvre une méthodologie de résolution de problèmes à partir de leur expérience. Le formateur enrichira cette démarche par des apports méthodologiques, relationnels et juridiques. Un support pédagogique sera remis à chaque participant.

Support de formation accessible sur votre extranet participant.

SATISFACTION ET EVALUATION
- Évaluation des acquis en lien avec les objectifs pédagogiques.

Un QCM ou des exercices seront remis à chacun des participants afin de mesurer leur apprentissage et les connaissances acquises lors de la formation. Des temps
- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
- Suivi des présences tout au long de la formation.

Objectifs pédagogiques

- Connaître le champ d'application de l'expertise construction
- Identifier les différentes procédures d'expertises possibles
- Comment préparer son dossier « expertise » en qualité de bailleur social et en quoi consiste l'expertise (rôle de l'expert, rapport de l'expert et ses conséquences

E-start : *Vous vous engagez dans votre formation. Connectez- vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.*
E-Coach : *Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace extranet participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources (supports...) et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel*

Programme de la formation

Introduction générale sur l'expertise construction
- Les conditions de recours à l'expertise
- Pourquoi recourir à l'expertise ?
- A quel moment faut-il recourir à l'expertise ?
 - Avant le démarrage des travaux
 - En cours d'exécution des travaux
 - L'expertise en cas de désordres post-réception
- Quels sont les cas de recours à l'expertise ?

L'organisation de la justice en France
- Une organisation duale et hiérarchique (l'ordre judiciaire et l'ordre administratif)
- Les principes directeurs d'un procès construction

La désignation de l'expert
- Comment l'assureur construction désigne-t-il son expert ?
- Comment le juge choisit-il l'expert ?
- Cas de l'expert amiable
- Vérification des compétences de l'expert
- L'assistance d'un sapiteur
- L'indépendance et l'impartialité de l'expert
- La rémunération de l'expert
- Les obligations de l'expert

La mission de l'expert

- Quel est le contenu de la mission (mission confiée à un technicien de la construction) ?
- Comment modifier la mission ?
- L'expert peut-il concilier les parties ?

Le déroulement des opérations d'expertise

- La saisine de l'expert
- L'acceptation de sa mission
- La consignation (fixation des provisions et début de la mission)
- L'accomplissement de sa mission
- Le respect du principe du contradictoire
- Le respect des délais
- L'expertise technique (données techniques, pièces, réunions, documents)
- Les relations de l'expert avec les conseils des parties
- Les incidents de procédure
- Le secret professionnel

Le rapport d'expertise

- Le pré-rapport
- L'établissement du rapport définitif
- Le dépôt et la communication
- Les restitutions orales

Les décisions

- Décision de l'assureur construction
- Décision du juge

Comment appréhender une expertise en qualité de bailleur social ?

- Connaissance exacte des dommages (dommage certain)
- Constitution de son dossier (problème de preuve du sinistre)
- Rôle : son positionnement, ses obligations vis-à-vis de l'expert

Reconnaissance de la formation

Formation professionnelle continue non certifiante. Une attestation individuelle de formation ou un certificat de réalisation est remis à l'issue de la formation.

Modalités et délais d'accès

Inscription en ligne sur www.habitat-social.com ou par bulletin adressé à inscription@habitat-social.com. Accès à la session choisie sous réserve des places disponibles. Accusé de réception sous 48 heures ouvrées. En INTRA, les dates sont convenues avec le client.

Financement

Financement par l'employeur ou le client. Une prise en charge peut être sollicitée auprès d'un OPCO ou d'un autre financeur, selon ses critères et après son accord. Cette formation n'est pas proposée au titre du CPF. Conditions de règlement et de prise en charge : CGV disponibles sur www.habitat-social.com.

Positionnement

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Calendrier des sessions

Dates et disponibilités : www.habitat-social.com ou 01 42 29 57 50.

MODALITÉS TARIFAIRES

Tarif en intra-entreprise : nous consulter

ACCESSIBILITÉS

Pour toute demande liée à une situation de handicap, ou toute question liée à l'accessibilité de nos formations, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Colette BOUKRIS au 01.42.29.57.50 ou cboukris@habitat-social.com